



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16580</b>	De <b>M. David Habib</b> ( Non inscrit - Pyrénées-Atlantiques )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur et outre-mer		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur et outre-mer
<b>Rubrique</b> > police	<b>Tête d'analyse</b> >Manque d'effectifs au commissariat de police nationale de Pau	<b>Analyse</b> > Manque d'effectifs au commissariat de police nationale de Pau.
Question publiée au JO le : <b>26/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. David Habib appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le manque d'effectifs au sein du commissariat de police nationale de Pau. D'abord, suite à une modification des horaires des unités de police secours - avec une présence sur la voie publique de 12 h 08 sur une vacation -, il avait été prévu une augmentation des effectifs qui n'est jamais intervenue, selon les organisations syndicales locales. Cet apport aurait permis d'opérer des rotations au niveau des congés afin de faciliter la récupération des agents. À l'inverse, des officiers de police judiciaire, qui seraient plus utiles sur leurs missions d'investigation, sont mobilisés pour pallier ce déséquilibre. Au-delà, des renforts apparaissent nécessaires dans les autres services, notamment au niveau des brigades anti-criminalité et des brigades d'intervention méritent également d'être renforcées. Le groupe de sécurité de proximité (GSP) mériterait lui aussi d'être renforcé. Les organisations syndicales pointent également des manques en matière de personnel administratif et de police scientifique. Par ailleurs, M. le ministre avait annoncé en novembre 2022 la création de brigades de surveillance des transports en commun (BSTC). Sans effectifs suffisants, le commissariat de Pau, qui devrait légitimement être doté d'une BSTC, ne peut constituer une telle brigade à effectif constant. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures peuvent être prises afin de renforcer significativement les effectifs du commissariat de police nationale de Pau afin que celui-ci puisse mener à bien ses missions et garantir la protection de la population.